

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA HALTE SCOLAIRE LE TREMPLIN INC.		Date d'inspection Le 28 mai 2026
Nom de l'établissement Halte Scolaire le Tremplin 2		Numéro de permis 2021061
Adresse 520 rue de l'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1		Numéro de téléphone (506) 252-2580
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	29 mai 2026	27 mai 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Le ratio n'a pas été pris, puisque la correction de la lacune a été effectuée par courriel. Rappel : Comme l'aire de jeu extérieure n'appartient pas à la halte, l'administratrice est tenue d'aviser l'école Le Tremplin lorsque celle-ci n'est pas sécuritaire. Les enfants ne doivent pas utiliser une aire de jeu jugée non sécuritaire. La halte est maintenant conforme au règlement ainsi qu'à la Loi sur les services à la petite enfance du Nouveau-Brunswick. Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 28 mai 2026

Date

original signé par
Suzanne Sonier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"